

# Compétition

## Gymnastique féminine

### Interclubs 2024 – Règlement

#### Le RUSSEY

#### Dimanche 18 février 2024

#### 1. Constitution d'une équipe (2 maximum par association)

	Minimum	Maximum
Sections : Poussines/jeunesses/aînées	2 gyms par section	4 gyms par section Attention 3 gyms maximum concourent à chaque agrès (pour chaque section)

Chaque association pourra présenter **2 équipes maximum**.

- 1 équipe en excellence et 1 équipe en promotion.
- ou **2 équipes en excellence**
- ou **2 équipes en promotion**

#### 2. Catégories : Deux catégories de niveau : **EXCELLENCE** et **PROMOTION**.

	Poussines	Jeunesses	Aînées
<b>PROMOTION</b>	1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> degré	1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> degré	2 <sup>e</sup> au 4 <sup>e</sup> degré
<b>EXCELLENCE</b>	1 <sup>er</sup> au 5 <sup>e</sup> degré	1 <sup>er</sup> au 5 <sup>e</sup> degré	2 <sup>e</sup> au 6 <sup>e</sup> degré

Pour le classement par équipe, on retiendra les **deux meilleures notes** chez les **POUSSINES**, **JEUNESSES** et **AÎNÉES**, quelque soit le degré exécuté.

**Un contrôle des gymnastes **AÎNÉES** et **JEUNESSES** des équipes **Promotion** sera effectué afin de vérifier :**

- Qu'elles ne sont pas titulaires de la 5<sup>ème</sup> étoile (jeunesses) ou 6<sup>ème</sup> étoile (aînées)
- Qu'elles n'ont pas participé au Premier tour des Coupes Nationales en 2022 ou 2023
- Qu'elles n'ont pas participé au Régional individuel 2022 ou 2023 en Catégories 1, 2 ou 3.

Si manquement à cette règle : **l'équipe ne sera pas classée**

### 3. Numérotation des gymnastes

		numéros			
			2 gyms	3 gyms	4 gyms
1 équipe en promotion et / ou 1 équipe en excellence		Poussines	de 1 à 2	de 1 à 3	de 1 à 4
		jeunesses	de 6 à 7	de 6 à 8	de 6 à 9
		aînées	de 11 à 12	de 11 à 13	de 11 à 14
2 équipes en promotion ou 2 équipes en excellence	Équipe 1	Poussines	de 1 à 2	de 1 à 3	de 1 à 4
		jeunesses	de 6 à 7	de 6 à 8	de 6 à 9
		aînées	de 11 à 12	de 11 à 13	de 11 à 14
	Équipe 2	Poussines	de 21 à 22	de 21 à 23	de 21 à 24
		jeunesses	de 26 à 27	de 26 à 28	de 26 à 29
		aînées	de 31 à 32	de 31 à 33	de 31 à 34

### 4. Quotas juges

Pour la bonne organisation de la compétition, l'inscription de 2 juges recyclés (2023 ou 2024) minimum par équipe engagée, dont au moins un juge niveau 6ème pour les équipes excellence, est **obligatoire**. Le quota n'est pas une limite, un nombre supérieur de juges peut être inscrit.

	Promotion	excellence
1 équipe	1 juge recyclé minimum <b>et</b> 1 deuxième juge recyclé <i>ou</i> un secrétaire d'agrès	1 juge recyclé 6° minimum <b>et</b> 1 deuxième juge recyclé <i>ou</i> un secrétaire d'agrès
2 équipes dans la même catégorie	3 juges recyclés minimum <b>et</b> 1 juge recyclé <i>ou</i> 1 secrétaire d'agrès	2 juges recyclés 6° minimum <b>et</b> 2 juges recyclés <i>ou</i> 1 juge recyclé et 1 secrétaire d'agrès
2 équipes : une en promotion et une en excellence	1 juge recyclé 6° minimum <b>et</b> 3 juges recyclés <i>ou</i> 2 juges recyclés et 1 secrétaire d'agrès	

Les juges en formation (à blanc) peuvent être inscrits à cette compétition.  
Les gymnastes, uniquement, peuvent ne juger que sur quelques horaires.  
Vous pouvez inscrire plusieurs juges à blanc mais un seul peut remplacer 1 secrétaire.

### 5. Palmarès

Les résultats ne pourront pas être consultés par les clubs avant la lecture du palmarès. Il n'y aura pas d'édition d'un format papier pour chaque club. Deux exemplaires seront affichés dans la salle et les résultats seront publiés rapidement sur le site.

### 6. Remarques

**Pour éviter les erreurs de classement : les membres du secrétariat prendront le temps nécessaire pour réaliser le palmarès et le faire relire.**

Afin de permettre à des associations ayant moins de 2 années de participer à cette compétition, il sera permis de surclasser 1 ou 2 jeunesses, minimales dernière année, en Aînées. Cependant, elles ne pourront exécuter que le 5<sup>ème</sup> degré maximum. Ces gymnastes concourront sur les agrès Aînées. Une seule équipe peut être engagée dans ces conditions.